

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1202021-DE
Reçu le 27/12/2021
Publié le 27/12/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 120/2021

OBJET : Motion pour le maintien de la ligne de chemin de fer Nice-Tende

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de décembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / /Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des travaux importants doivent être engagés sur la section ferroviaire Nice-Tende, notamment au niveau du tunnel de Braus entre Touët de l'Escarène et Sospel.

Le comité de pilotage réunissant l'Etat, la SNCF et la Région a annoncé que pour mener à bien ces travaux, la ligne sera totalement fermée pour une période de 12 à 18 mois.

Les travaux devant se dérouler à l'horizon 2023-2024.

Monsieur le Maire indique que si la réalisation de ces travaux est une nécessité, une autre organisation que la fermeture totale de la ligne doit être retenue afin de maintenir la desserte des vallées des Paillons et notamment du Lycée Gosciny de Drap et du Collège de l'Escarène.

Ce maintien est absolument indispensable pour éviter d'augmenter encore le trafic routier déjà très intense dans les Paillons par la mise en place de navettes de substitution qui se trouveraient elles-mêmes dans l'incapacité de jouer leur rôle du fait de l'accroissement des embouteillages.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander à l'Etat, la SNCF et la région Sud le maintien du fonctionnement de la ligne Nice-L 'Escarène, avec au minimum le nombre de rotations actuelles durant la durée des travaux.

Au-delà de la problématique des Paillons, il propose également au Conseil Municipal de demander à l'Etat, la SNCF et la région de mettre en œuvre une organisation des travaux permettant d'éviter la fermeture de la ligne pour la Vallée de la Roya.

Il est en effet vital pour l'activité économique et les déplacements de population de cette vallée, durement touchée par la Tempête Alex, de disposer de la desserte ferroviaire.

L'organisation des travaux de nuit avec un fonctionnement de la ligne le jour pouvant être un de scénarios envisagés.

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1202021-DE

Reçu le 27/12/2021

Publié le 27/12/2021

LE CONSEIL MUNIICPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande à l'Etat, la SNCF et la Région Sud :

-Le maintien du fonctionnement de la ligne ferroviaire entre Nice et l'Escarène, avec au minimum le nombre de rotations actuelles durant la durée des travaux prévus sur la ligne de restauration du tunnel de Braus entre l'Escarène et Sospel,

-De mettre en œuvre une organisation des travaux permettant d'éviter la fermeture de la ligne pour la Vallée de La Roya.

L'organisation des travaux de nuit avec un fonctionnement de la ligne le jour pouvant être un des scénaris envisagés.

-De permettre le passage à minima de navettes de train durant ces travaux.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Absents : 4

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/12/2021

Affichage en mairie le : 29/12/2021